CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ A.NA.DI.S SARL

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2

(SECTEUR DE DEZEBELA, CERCLE DE SIKASSO, RÉGION DE SIKASSO)

NS

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Énergie et de l'Eau** Monsieur **Lamine Seydou TRAORE.**

ET

LA SOCIÉTÉ ci-après dénommée **A.NA.DI.S SARL,** représentée par **Madame KANE Nana SANOU**, la Gérante en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de **LA SOCIÉTÉ A.NA.DI.S SARL.**

L'**État** et LA SOCIÉTÉ **A.NA.DI.S SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ **A.NA.DI.S SARL** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Dezebela,** Cercle de **Sikasso,** Région de **Sikasso,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale, et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ **A.NA.DI.S SARL** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, LA SOCIÉTÉ **A.NA.DI.S SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

NS

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le ..23 AOUT 2021.....

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

POUR LA SOCIÉTÉ A.NA.DI.S SARL

LA GÉRANTE

Mme KANE Nana SANOU

ANNEXE I

Coordonnées du périmètre

Secteur de Dezebela

Point A *: **Intersection du méridien 6°11'00'' W et le parallèle 11°10'30''N***
*Du point A au point B suivant le parallèle **11°10'30''N;***

Point B *: **Intersection du méridien 6°09'32'' W et le parallèle 11°10'30''N***
*Du point B au point C suivant le méridien **6°09'32'' W;***

Point C *: **Intersection du méridien 6°09'32'' W et le parallèle 11°08'30'' N***
*Du point C au point D suivant le parallèle **11°08'30'' N;***

Point D *: **Intersection du méridien 6°05'33'' W et le parallèle 11°08'30'' N***
*Du point D au point E suivant le méridien **6°05'33'' W;***

Point E *: **Intersection du méridien 6°05'33'' W et le parallèle 11°04'35'' N***
*Du point E au point F suivant le parallèle **11°04'35'' N;***

Point F *: **Intersection du méridien 6°13'00'' W et le parallèle 11°04'35'' N***
*Du point F au point G suivant le méridien **6°13'00'' W;***

Point G *: **Intersection du méridien 6°13'00'' W et le parallèle 11°07'00'' N***
*Du point G au point H suivant le parallèle **11°07'00'' N;***

Point H *: **Intersection du méridien 6°11'00'' W et le parallèle 11°07'00'' N***
*Du point H au point A suivant le méridien **6°11'00'' W;***

Superficie : 100 Km²

TRACE DU PERIMETRE DE DEZEBELA SUR LES EXTRAITS DES FEUILLES TOPOGRAPHIQUES DE MASSIGUI ET TINGRELA AU 1/200000

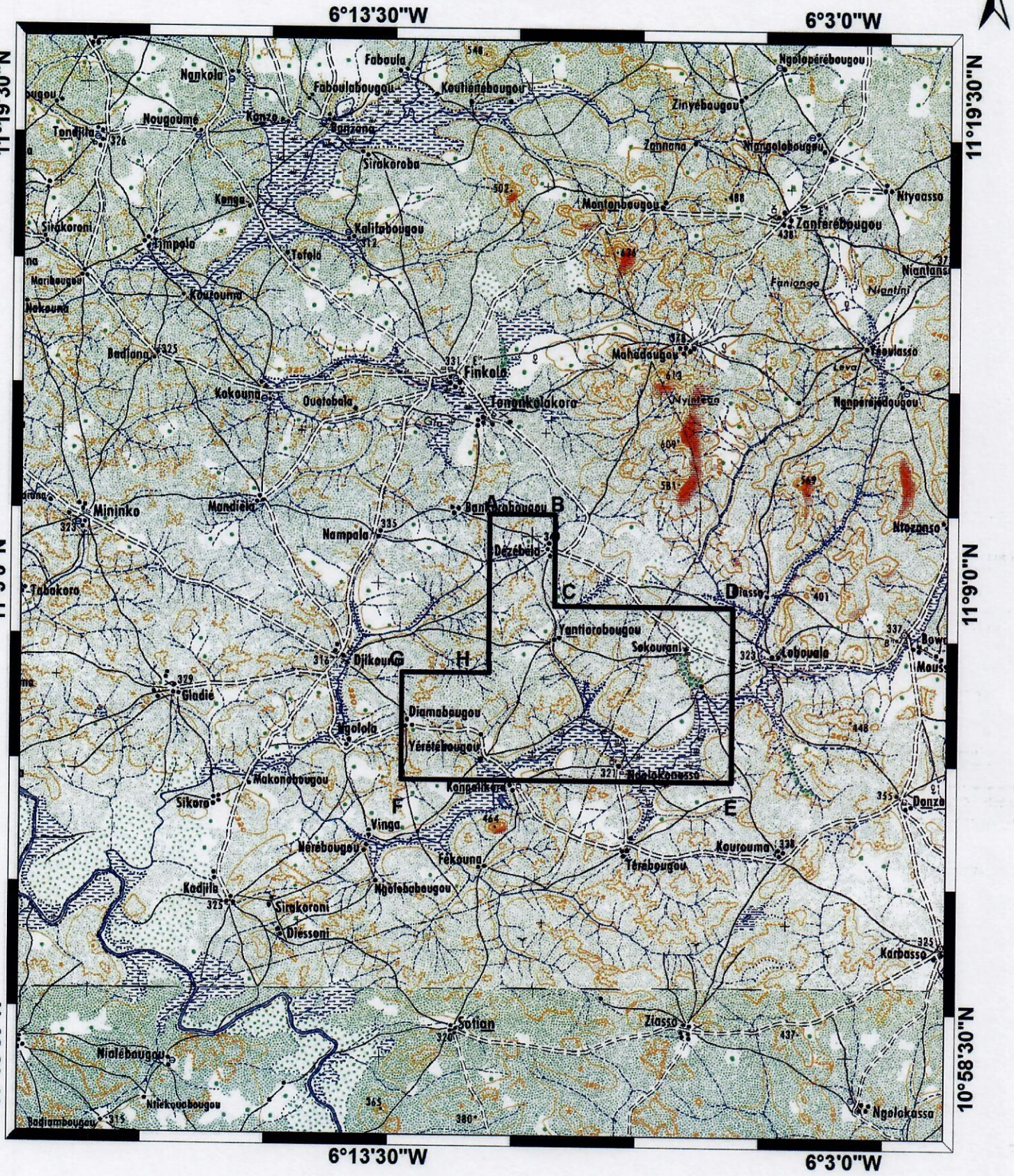

ANNEXE II

PROGRAMME ET COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX SUR LE PERIMETRE DE DEZEBELA

A. PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année :

- Compilation des données antérieures sur le périmètre ;
- Elaboration de la notice d'impact environnemental et social et la mise en œuvre de son rapport ;
- Un programme de prospection géochimie sol à la maille de 400x100 m avec prélèvement d'environ 500 échantillons ;
- Cartographie géologique détaillée au 1/10 000 avec un prélèvement de 50 échantillons ;
- Prospection géophysique au Mag et au VLF environ 7 Km linéaires ;
- Fonçage des puits (300m) avec prélèvement d'environ 200 échantillons et tranchées (400m) avec prélèvement d'environ 200 échantillons ;
- Analyse pour or des 950 échantillons.

Deuxième année:

- Programme de sondages à la tarière sur les zones anomales pour 500 m linéaires avec prélèvement d'environ 500 échantillons ;
- Programme de sondages destructifs RC (750 m) avec prélèvement d'environ 375 échantillons ;
- Programme de sondages carottés de 750 m linéaires avec prélèvement d'environ 375 échantillons ;
- Analyse pour or des 1250 échantillons ;
- Mise en œuvre du rapport de la notice d'Impact environnemental et social.

Troisième année:

- Travaux de sondage de confirmation carottant environ 1000 m avec prélèvement d'environ 500 échantillons ;
- Analyse pour or des 500 échantillons ;
- Tests métallurgiques
- Estimation des ressources.
- Etudes de Préfaisabilité ;
- Mise en œuvre du rapport de la notice d'Impact environnemental et social.

B. COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

Première année	
Désignations	**Montant**
Personnel /Administration	6.500.000 F CFA
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	12.500.000 F CFA
Carburant / lubrifiant (2.500 litres)	2.500.000 F CFA
Compilation des données antérieures sur le périmètre	1.000.000 F CFA
Elaboration de la notice d'impact environnemental et social et la mise en œuvre de son rapport	3 000 000 FCFA
Un programme de prospection géochimie sol à la maille de 400x100m avec prélèvement d'environ 500 échantillons	3.500.000 F CFA
Cartographie géologique détaillée au 1/10000 avec prélèvement d'environ 50 échantillons	3.000.000 F CFA
Prospection géophysique au Mag et au VLF environ 7 Km linéaires	5.000.000 F CFA
Fonçage des puits (300m) avec prélèvement d'environ 200 échantillons et tranchées (400m) avec prélèvement d'environ 200 échantillons sur les anomalies sol isolées	4.250.000 F CFA
Frais d'analyse pour or des 950 échantillons	6.175.000 F CFA
Total première année	**47 425 000 F CFA**

Deuxième année	
Désignations	**Montant**
Personnel /Administration	8.500.000 F CFA
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	12.500.000 F CFA
Carburant / lubrifiant (6.000 litres)	3.600.000 F CFA
Programme de sondages à la tarière sur les zones anomales pour 500 m linéaires avec prélèvement d'environ 500 échantillons	6.250.000 F CFA
Programme de sondages destructifs RC (750 m) avec prélèvement d'environ 375 échantillons	15.000.000 F CFA
Programme de sondages carottés de 750 m linéaires avec prélèvement d'environ 375 échantillons	22.500.000 F CFA
Frais d'analyse pour or des 1250 échantillons	8 125.000 F CFA
Mise en œuvre du rapport de la notice d'Impact environnemental et social	3 000 000 F CFA
Total deuxième année	**79 475 000 F CFA**

Troisième année	
Désignations	**Montant**
Personnel /Administration	9.500.000 F CFA
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	10.500.000 F CFA
Carburant / lubrifiant (5.000 litres)	3.000.000 F CFA
Travaux de sondage de confirmation carottant environ 1000 m avec prélèvement d'environ 500 échantillons	30.000.000 F CFA
Frais d'analyse pour or des 500 échantillons	3. 250.000 F CFA
Estimation des ressources	3.000.000 F CFA
Tests métallurgiques	2.500.000 F CFA
Etude de Préfaisabilité	4.500.000 F CFA
Mise en œuvre du rapport de la notice d'Impact environnemental et social	3 000 000 F CFA
Total troisième année	**69 250 000 F CFA**
Coût total = Total première année + Total deuxième année + Total troisième année	**196 150 000 FCFA**